

***metro***

**NOTICE ANNUELLE DE METRO INC.**  
Exercice financier terminé le 30 septembre 2017

**11 décembre 2017**

# Table des matières

INFORMATIONS PROSPECTIVES	1
<b>1. CONSTITUTION</b>	<b>1</b>
1.1. CONSTITUTION DE L'ÉMETTEUR	1
1.2. FILIALES	2
<b>2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES</b>	<b>2</b>
<b>3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>5</b>
3.1. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	5
3.2. CLIENTS ET FOURNISSEURS	7
3.3. RESSOURCES HUMAINES	7
3.4. MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	8
3.5. POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	8
3.6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	9
3.7. RÉGLEMENTATION	10
3.8. ACTIVITÉS DE PRÊTS	10
3.9. FACTEURS DE RISQUE	10
3.9.1. <i>CONDITIONS PRÉALABLES</i>	10
3.9.2. <i>DROIT DE RÉSILIATION</i>	11
3.9.3. <i>APPROBATIONS RÉGLEMENTAIRES</i>	11
<b>4. DIVIDENDES</b>	<b>11</b>
<b>5. STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS</b>	<b>11</b>
<b>6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>	<b>12</b>
6.1. COURS ET VOLUME	12
6.2. COTES DE SOLVABILITÉ ET DETTES	12
6.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE FINANCIER 2017	14
6.4. PLACEMENTS ANTÉRIEURS	14
<b>7. TITRES ENTIÈRÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION</b>	<b>14</b>
<b>8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS</b>	<b>15</b>
8.1. NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS	15
8.2. INTERDICTION D'OPÉRATION, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	18
8.3. CONFLIT D'INTÉRÊTS	19
<b>9. POURSUITES</b>	<b>19</b>
<b>10. PARTIES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>	<b>19</b>
<b>11. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	<b>19</b>
<b>12. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>19</b>
<b>13. INTÉRÊT DES EXPERTS</b>	<b>19</b>
13.1. NOM DES EXPERTS	19
13.2. INTÉRÊT DES AUDITEURS EXTERNES DE LA SOCIÉTÉ	20
<b>14. INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT</b>	<b>20</b>
<b>15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE A - INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE B - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT</b>	<b>23</b>

**INFORMATIONS PROSPECTIVES** La présente notice annuelle (la « Notice ») contient diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans la présente Notice qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « continuer », « entend », « considère », « prévoit », « prévu », « croit » et autres expressions similaires de même que l'emploi du temps futur indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente Notice font référence à des hypothèses sur l'industrie alimentaire au Canada, l'économie en général et le budget annuel ainsi que le plan d'action 2018 de METRO INC. (la « Société »).

Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Un ralentissement ou une récession économique et l'arrivée d'un nouveau concurrent sont des exemples des risques décrits sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant aux pages 28 à 31 du Rapport de gestion et États financiers consolidés 2017 de la Société qui pourraient influencer sur la réalisation de ces déclarations. La Société considère que ces déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication de la présente Notice et représentent ses attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues aux présentes, sauf si requis par la loi.

## 1. CONSTITUTION

- 1.1. CONSTITUTION DE L'ÉMETTEUR** La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 14 février 2011. Elle était antérieurement régie par la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). La Société résulte de la fusion en date du 30 avril 1982 de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc.

Groupe Métro-Richelieu inc. a été constituée sous le nom Magasins LaSalle Stores limitée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 22 décembre 1947 et, en septembre 1976, l'entreprise, alors connue sous le nom Marchés d'Aliments Métro ltée et Épicerie Richelieu limitée ont fusionné afin de former Métro-Richelieu inc. Cette dernière a modifié son nom en 1979 pour Groupe Métro-Richelieu inc.

Épiciers Unis inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 31 août 1928.

Par certificat de modification daté du 25 septembre 1986, la Société a changé le nom qu'elle utilisait depuis sa fusion du 30 avril 1982, soit Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc., pour le nom Métro-Richelieu inc. Par certificat de modification daté du 26 janvier 2000, la Société a de nouveau changé de nom afin d'adopter son nom actuel.

Par certificat de refonte daté du 1<sup>er</sup> février 2012, la Société a converti toutes les actions à droits de vote multiples catégorie B émises et en circulation du capital-actions de la Société en actions subalternes catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base de une pour une. Par la suite, les actions subalternes ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » pour « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de sa structure comprenant des actions ne comportant pas de droits de vote égaux.

Le siège social et principal lieu d'affaires de la Société est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6.

Dans la présente Notice, « METRO » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou quelques-unes de ses filiales collectivement ou encore la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales.

**1.2. FILIALES** Le tableau suivant présente les principales filiales de METRO, leur juridiction de constitution et le pourcentage des droits de vote ainsi que le pourcentage des titres sans droit de vote que détient METRO dans ses filiales :

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage des actions sans droit de vote	Territoire de constitution
Metro Richelieu inc.	100 %	100 %	Canada
McMahon Distributeur pharmaceutique inc.*	100 %	100 %	Canada
Metro Québec immobilier inc.*	100 %	100 %	Canada
Les Placements Metro Canada inc.	100 %	S/O	Canada
Metro Ontario inc.	100 %	100 %	Canada
Metro Ontario Pharmacies Limited**	100 %	100 %	Canada
Metro Ontario Real Estate Limited**	100 %	S/O	Canada
Groupe Adonis inc.* <sup>(1)</sup>	55 %	100 %	Canada
Groupe Phoenicia inc.* <sup>(1)</sup>	55 %	100 %	Canada
Groupe Première Moisson inc.*	75 %	S/O	Canada
MissFresh inc.*	70 %	S/O	Canada

\* METRO détient indirectement les actions de cette société par l'entremise de Metro Richelieu inc.

\*\* METRO détient indirectement les actions de cette société par l'entremise de Metro Ontario inc.

<sup>(1)</sup> METRO a annoncé le 25 avril 2017 qu'elle achètera les parts minoritaires de ces filiales. La clôture de ces acquisitions demeure sous réserve de conditions de clôture.

## 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, soit 2017, 2016 et 2015, les détaillants et METRO ont procédé à des travaux majeurs dans 131 points de vente soit, 23 nouveaux magasins, 24 magasins agrandis et 84 magasins entièrement rénovés.

Ces investissements auront permis d'établir, à la grandeur du réseau desservi, des bases solides et durables sur lesquelles METRO et ses détaillants continuent de progresser. Le réseau de magasins de la Société répond aux besoins réels de sa clientèle en offrant des commerces chaleureux, un service personnalisé et une gamme étendue de produits de qualité à des prix très concurrentiels.

Vous trouverez ci-dessous les faits marquants des trois (3) dernières années :

### 2017

La Société a poursuivi son plan d'investissement, avec ses marchands, avec des projets de 305 millions de dollars dans ses magasins et a procédé, à l'ouverture de dix (10) nouveaux magasins ainsi qu'à des rénovations majeures dans 45 magasins, pour une augmentation nette de 1,2 % de la superficie du réseau de détail de la Société.

Le service d'épicerie en ligne Metro, lancé en octobre 2016 dans trois (3) magasins de la région de Montréal, a continué à être déployé à travers la province de Québec. Depuis octobre 2017, tout le grand Montréal, incluant la rive-sud et la rive-nord, la région de Québec ainsi que la région de l'Outaouais sont maintenant desservies par le service d'épicerie en ligne.

Le programme *metro&moi* a continué sa convergence vers le numérique, en offrant désormais les coupons et les chèques récompenses par le biais de l'application mobile *Mon Metro*.

Super C et Food Basics se sont dotées d'une application mobile offrant la possibilité de parcourir la circulaire, de visionner les spéciaux de la semaine, d'avoir accès à de multiples coupons exclusifs de fournisseurs et de localiser le magasin le plus proche.

La Société a lancé en décembre 2017 sa sélection de vins du Québec qui a désormais une place de choix dans plusieurs de ses magasins au Québec. Après la mise en vente de bière l'an dernier dans certains magasins d'alimentation Metro et Food Basics en Ontario, le vin est venu s'ajouter cette année à l'offre dans ces magasins ontariens.

La bannière Brunet a poursuivi son développement avec l'ouverture de trois (3) nouveaux établissements pour un total de 183 pharmacies. McMahon Distributeur pharmaceutique inc. (« McMahon »), une filiale de la Société, a obtenu un contrat exclusif

pour la distribution de médicaments dans tous les établissements de santé publique de quatre (4) régions du Québec dont deux (2) régions constituent une nouvelle clientèle pour McMahon. En Ontario, la Société a lancé un nouveau concept d'aménagement dans trois (3) pharmacies intégrées à des magasins Metro.

Groupe Première Moisson inc., une filiale de la Société, a procédé à l'ouverture d'une nouvelle boulangerie Première Moisson à Ville Saint-Laurent et au lancement en septembre 2017 d'une nouvelle gamme de produits exclusifs à Metro sous la marque *Collection Première Moisson*.

La Société a fait l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société MissFresh inc., spécialisée dans la vente en ligne et la livraison à domicile de repas prêts-à-cuisiner. Les trois (3) co-fondateurs de MissFresh inc. conservent 30 % du capital-actions et continuent de participer activement à la gestion de l'entreprise avec l'équipe en place.

La Société a poursuivi son programme de rachat d'actions sur le marché avec plus de sept (7) millions d'actions rachetées au cours du dernier exercice financier. La Société n'a pas renouvelé son programme de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités lequel s'est terminé le 11 septembre 2017, considérant que la Transaction PJC (telle que définie ci-dessous) est en voie d'être complétée.

L'échéance de la facilité de crédit de la Société a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2022.

### **Événements survenus après la fin de l'exercice financier 2017**

Le 2 octobre 2017, la Société et Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (« PJC ») ont annoncé qu'ils avaient conclu une entente de regroupement définitive aux termes de laquelle la Société fera l'acquisition de toutes les actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation de PJC et de toutes les actions catégorie B en circulation de PJC (collectivement les « Actions PJC ») au prix de 24,50 \$ par action PJC (le « Prix d'acquisition »), représentant environ 4,5 milliards de dollars, sous réserve de l'accomplissement de conditions usuelles de clôture, y compris l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation (la « Transaction »). Selon les modalités de la Transaction, les actionnaires de PJC (les « Actionnaires PJC ») toucheront une contrepartie globale composée de 75 % en espèces et de 25 % en actions ordinaires de la Société. Les actionnaires PJC ont approuvé la transaction le 29 novembre 2017.

Pour financer la composante en espèces du Prix d'acquisition de la Transaction PJC, la Société disposait de facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque nationale du Canada. Ces facilités, au moment de l'annonce, consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars (constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions de dollars échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions de dollars échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars pour un mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliard de dollars et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliard de dollars échéant dans un an.

La Société a complété la vente de la majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. le 13 octobre 2017 et le 17 octobre 2017. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs au montant de 1,5 milliard de dollars et prévoit<sup>1</sup> utiliser le produit de cette vente pour financer en partie la Transaction.

Le 4 décembre 2017, la Société a émis en placement privé, des billets non garantis de premier rang Série F, à un taux nominal fixe de 2,68 % échéant en 2022, d'un capital total de 300 millions de dollars; des billets non garantis de premier rang Série G, à un taux nominal fixe de 3,39 % échéant en 2027, d'un capital total de 450 millions de dollars; et des billets non garantis de premier rang Série H, à un taux nominal fixe de 4,27 % échéant en 2047, d'un capital total de 450 millions de dollars. Suite à ces émissions, la Société a mis fin à la facilité à terme au montant de 1,2 milliard de dollars et prévoit<sup>1</sup> utiliser le produit de ces émissions pour financer en partie la Transaction.

La Société a révisé les modalités de la facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars qui est dorénavant constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans un (1) an, d'une tranche B d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans deux (2) ans et d'une tranche C d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans trois (3) ans.

---

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

La Société a également annoncé le 11 octobre 2017, un investissement prévu<sup>1</sup> de 400 millions de dollars sur six (6) ans dans son réseau de distribution en Ontario. La Société modernisera ses opérations à Toronto entre 2018 et 2023 en construisant un nouveau centre de distribution pour les produits frais ainsi qu'un nouveau centre de distribution pour les produits surgelés.

## 2016

La Société a procédé, avec ses marchands, à l'ouverture de huit (8) nouveaux magasins ainsi qu'à des agrandissements et des rénovations majeures dans 43 magasins, pour une augmentation brute de 428 300 pieds carrés et une augmentation nette de 135 100 pieds carrés ou 0,7 % de la superficie du réseau de détail de la Société.

La Société a lancé le programme *J'économise à mon goût* à l'automne 2015 pour la bannière Metro au Québec. Ce programme permet aux clients de découvrir de nouvelles façons d'économiser.

La bannière Super C a continué sa progression avec l'ajout de nouveaux magasins et en maintenant les promesses de sa campagne publicitaire *Zéro compromis*. Celle-ci assure à sa clientèle des produits toujours frais, toujours en stock et toujours à bas prix.

Les bannières Food Basics et Metro en Ontario ont réussi à bien se positionner dans un environnement toujours très compétitif en répondant de façon innovante aux attentes des consommateurs. Au cours de l'exercice financier 2016, Metro Ontario inc. a obtenu neuf (9) autorisations initiales pour vendre de la bière en plus de 12 autorisations de vendre de la bière et du vin dans les bannières Food Basics et Metro.

La Société a développé et mis en place une plateforme numérique simple d'utilisation et personnalisée de commerce en ligne. Le processus a été testé durant l'été 2016 par les employés et le déploiement s'est effectué le 25 octobre 2016 pour deux (2) magasins dans la région de Montréal et un (1) situé à Laval.

La bannière Marché Richelieu a fêté son 75<sup>e</sup> anniversaire d'existence et a renouvelé son image à l'aide d'un logo modernisé et d'un concept de magasin au goût du jour.

Parmi les huit (8) nouveaux magasins, la Société a ouvert deux (2) nouveaux magasins Adonis, un (1) à Laval et l'autre dans le quartier Griffintown à Montréal, portant à neuf (9) le nombre de magasins au Québec et à deux (2) en Ontario.

La Société a procédé à l'ouverture d'une nouvelle boulangerie à Québec sous la bannière Première Moisson, une première dans cette région. De plus, l'offre de produits sous la marque *Première Moisson* a continué à s'améliorer dans les magasins de la bannière Metro au Québec et en Ontario.

La bannière Brunet a poursuivi sa croissance avec l'ouverture de trois (3) nouvelles pharmacies Brunet.

La Société a poursuivi son programme de rachat d'actions sur le marché avec plus de 8 millions d'actions rachetées au cours de l'exercice financier 2016.

L'échéance de la facilité de crédit de la Société a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2021.

## 2015

La Société a procédé, avec ses marchands, à l'ouverture de sept (7) nouveaux magasins ainsi qu'à des agrandissements et des rénovations majeures dans 20 magasins, pour une augmentation brute de 375 100 pieds carrés et une augmentation nette de 63 200 pieds carrés ou 0,3 % de la superficie du réseau de détail de la Société. Un nouveau magasin Adonis à Anjou au Québec a aussi été ouvert. Il s'agit du neuvième (9<sup>e</sup>) magasin de la chaîne.

La présence des produits de Première Moisson a été accentuée dans le réseau de détail de la Société en enrichissant l'offre de produits de boulangerie et de charcuterie pour les consommateurs.

Les ajustements apportés au réseau de la Société en Ontario en 2014 ont contribué à son renforcement. L'ouverture en mars 2015 du Metro Humber Bay Park à Toronto, est un exemple de la volonté de la Société de se différencier : ce magasin urbain se

---

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

démarque grâce à son offre élargie de solutions repas, de produits frais, dont sa section de fromages fins, son comptoir à sushis et sa pâtisserie. Le programme commercial de Food Basics « *Always Fresh; Always in Stock; Always Great Prices* » a quant à lui continué à porter fruit. La Société a ouvert deux (2) nouveaux magasins Food Basics en 2015 en plus d'en rénover huit (8) autres.

La Société a poursuivi le développement de son écosystème numérique avec l'innovation primée *Juste pour moi* de son site metro.ca. De nouvelles fonctionnalités ont ainsi été introduites et plus de contenu est offert à chaque utilisateur en fonction de ses préférences personnelles. Ces innovations ont été reconnues dans l'industrie par l'obtention du grand prix Boomerang dans la catégorie Stratégie de fidélisation numérique.

Du côté de la division pharmaceutique de la Société, la croissance au Québec s'est poursuivie avec l'ouverture de trois (3) pharmacies affiliées à la bannière Brunet qui comportent plusieurs innovations, et la rénovation de sept (7) autres succursales. À cela s'est ajoutée la mise en valeur de l'expertise des pharmaciens affiliés à la bannière Brunet et un programme de formation centré sur le client, ce qui a contribué à rendre l'expérience d'achat encore plus agréable. En Ontario, trois (3) nouvelles pharmacies ont été ouvertes dans des magasins Food Basics et trois (3) rénovations ont été réalisées.

La Société a conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2014 un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang série C 3,20 % échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2021 d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série C ») et des billets non garantis de premier rang série D 5,03 % échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2044 d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série D » et, collectivement avec les billets série C, « billets »). Les billets série C comportent un coupon de 3,20 % et le prix fixé est de 999,88 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,202 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série D comportent un coupon de 5,03 % et le prix fixé est de 999,54 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 5,033 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le produit du placement a été affecté au remboursement de dettes existantes et à d'autres fins générales. Parmi les dettes existantes, la Société a remboursé par anticipation le 31 décembre 2014 la totalité des billets échéant le 15 octobre 2015 au taux d'intérêt nominal de 4,98 % et d'un capital global de 200 millions de dollars.

Afin d'augmenter le nombre d'actions en circulation et faciliter l'accessibilité auprès des investisseurs, la Société a procédé à la subdivision de ses actions à raison de trois (3) actions pour une (1) action. La négociation des actions en tenant compte de la subdivision a débuté à compter du jeudi 12 février 2015. Les informations apparaissant dans la présente Notice tiennent compte de cette subdivision.

La Société a poursuivi son programme de rachat d'actions sur le marché avec plus de 12 millions d'actions rachetées au cours de l'exercice financier 2015.

L'échéance de la facilité de crédit de la Société a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2020.

### 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

**3.1. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ** Malgré que les marchés québécois et ontarien de l'alimentation soient très concurrentiels, METRO est un chef de file et entend accroître ses parts de marché<sup>1</sup>, grâce à sa sélection de sites, à sa mise en marché dynamique axée sur les besoins des consommateurs, à la modernisation de ses magasins et de ses systèmes d'information ainsi qu'à ses plateformes numériques.

---

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Le tableau suivant relate l'évolution du nombre de commerces d'alimentation desservis par METRO au cours des exercices financiers 2017 et 2016, selon la bannière et la province :

	Québec						Ontario					
	Metro Plus	Metro	Super C	Marché Richelieu	Adonis	Première Moisson	Total	Metro	Food Basics	Adonis	Première Moisson	Total
Septembre 2017	113	88	97	58	9	25	<b>390</b>	134	129	2	1	<b>266</b>
Septembre 2016	111	93	93	59	9	24	<b>389</b>	134	125	2	1	<b>262</b>

Au total, METRO exploite ou dessert 656 commerces d'alimentation au Québec et en Ontario.

METRO approvisionne également plus de 700 commerces de petite surface.

METRO assure l'approvisionnement et l'entreposage de produits d'épicerie, de marchandises générales, de denrées non périssables et de certains produits laitiers par le biais de quatre (4) entrepôts.

METRO exploite aussi neuf (9) entrepôts pour l'approvisionnement et l'entreposage de viandes et de produits surgelés, de fruits et légumes de même que pour l'approvisionnement de commerces de petite surface. Sa filiale, Groupe Phoenicia inc., exploite deux (2) centres de distribution.

METRO est active dans le secteur pharmaceutique et dessert directement, à partir de deux (2) entrepôts ou par l'entremise de fournisseurs autorisés, des pharmacies indépendantes et/ou corporatives (en Ontario) et des établissements de santé, tels que des hôpitaux ou des centres d'accueil au Québec.

McMahon agit à titre de franchiseur des bannières Brunet, Brunet Plus, Clini Plus et Brunet Clinique et approvisionne ces bannières.

Metro Ontario inc. propose à sa clientèle, dans certains de ses magasins, des pharmacies offrant des services complets. Ces pharmacies sont regroupées sous deux (2) enseignes, soit Metro Pharmacy et Drug Basics. McMahon approvisionne ces pharmacies en Ontario.

Le tableau suivant relate l'évolution du nombre de pharmacies desservies par METRO au cours des exercices financiers 2017 et 2016, selon la bannière et la province :

	Québec				Ontario		
	Brunet	Brunet Plus	Brunet Clinique	Clini Plus	Metro Pharmacy	Drug Basics	Total
Septembre 2017	87	51	24	21	43	30	<b>256</b>
Septembre 2016	88	48	24	24	43	31	<b>258</b>

Au total, METRO exploite ou dessert 256 établissements pharmaceutiques au Québec et en Ontario.

Groupe Première Moisson inc. exploite des magasins corporatifs et agit à titre de franchiseur de magasins Première Moisson. Groupe Première Moisson inc. distribue aussi ses produits à une variété d'épiceries. Groupe Première Moisson inc. exploite 26 magasins Première Moisson et deux (2) usines de fabrication de produits alimentaires.

Le programme de récompenses *Air Miles*® est offert aux clients de la bannière Metro en Ontario. Le programme offre aux clients de METRO certains rabais et autres récompenses permettant à METRO d'augmenter la fidélité de ses clients et ses connaissances à propos des habitudes d'achat de ceux-ci dans le cadre de sa gestion globale stratégique des relations avec les clients.



Au Québec, METRO, par l'entremise de son programme *metro&moi*, permet aux consommateurs d'accumuler des points qui peuvent être appliqués à des achats dans les supermarchés Metro. Ce programme permet à METRO de fidéliser les consommateurs par le développement et la mise en place de stratégies axées sur les clients.

**3.2. CLIENTS ET FOURNISSEURS** Les bannières Metro, Metro Plus, Super C, Food Basics et Marché Richelieu sont structurées de façon à répondre aux besoins spécifiques des consommateurs. Chacune d'elles présente au public une image uniforme et est appuyée par des services spécialisés de soutien technique.

METRO offre divers services à ses clients sous bannière et plusieurs de ces services sont facturés aux utilisateurs afin d'en assurer l'autofinancement. Les services offerts comprennent des programmes de mise en marché, de marketing, de publicité ainsi que la comptabilité et l'informatique de détail, l'aménagement et la sélection des équipements en magasin, les programmes d'assurance et autres programmes d'analyse et de consultation. L'ensemble de ces produits et programmes répond à la politique de METRO qui est d'offrir aux marchands affiliés et franchisés un service global de qualité. METRO offre aussi à ses clients sous bannière différents programmes commerciaux, des rabais et des primes de fidélité, lesquels sont concurrentiels dans l'industrie de l'alimentation.

Par l'entremise de sa filiale McMahon, METRO offre aussi la majorité de ces services à ses franchisés des bannières Brunet, Brunet Plus, Brunet Clinique et Clini Plus.

L'octroi des bannières est à la discrétion de METRO. Les marchands désirant arborer une des bannières de l'entreprise doivent, au préalable, satisfaire à certains critères d'adhésion. La majorité des clients sous bannière sont liés à METRO par différentes conventions.

Les activités de METRO ne dépendent pas d'un seul client ou d'un petit nombre de clients et ne sont pas saisonnières. METRO entretient des relations d'affaires avec un grand nombre de fournisseurs nationaux et régionaux et maintien des inventaires suffisants, assurant ainsi la disponibilité des produits.

**3.3. RESSOURCES HUMAINES** Au 30 septembre 2017, METRO employait directement ou indirectement environ 65 000 employés. METRO employait directement 37 332 personnes, dont 33 235 étaient régies par 160 conventions collectives. Au cours du dernier exercice financier, METRO a négocié et renouvelé 33 conventions collectives touchant 3 137 employés. Ces ententes sont en vigueur pour des périodes de 36 mois à 84 mois et se termineront entre le 24 avril 2019 et le 30 janvier 2025. En date du 30 septembre 2017, sept (7) conventions collectives étaient expirées et faisaient ou étaient sur le point de faire l'objet de négociations. Ces conventions couvraient 578 employés. Au cours du prochain exercice financier, 25 conventions collectives couvrant 16 724 employés viendront à expiration ou feront l'objet d'une réouverture quant à la rémunération.

Finalement, 95 conventions collectives viendront à expiration ou feront l'objet d'une réouverture quant à la rémunération entre le 10 novembre 2018 et le 4 juin 2024. Ces conventions couvrent 12 796 employés.

METRO considère<sup>1</sup> ses relations de travail satisfaisantes.

Relativement aux régimes de retraite auxquels participent les employés de METRO, la majorité des employés de METRO participent à des régimes multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés sur une base de cotisations déterminées et ne sont pas administrés par METRO puisqu'ils regroupent des employés de différentes entreprises.

Pour ce qui est des autres employés de METRO, ils participent soit à des régimes à cotisations déterminées, soit à des régimes à prestations déterminées. La responsabilité de l'administration des régimes de retraite des employés du Québec revient, selon la loi, au comité de retraite de chacun de ces régimes. En Ontario, les régimes sont administrés par la Société ou par un comité de fiduciaires.

Les politiques de placement des régimes sont revues annuellement afin de s'assurer que la répartition des actifs soit appropriée.

---

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Le passif des régimes de retraite à prestations déterminées représente une faible portion de la capitalisation boursière de la Société et se compare avantageusement aux autres sociétés publiques.

**3.4. MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX** La Société utilise et possède en exclusivité plusieurs marques de commerce et noms commerciaux. Ses principales bannières sont Metro, Metro Plus, Super C, Marché Richelieu, Food Basics, Adonis, Brunet, Brunet Plus, Brunet Clinique, Clini Plus, Metro Pharmacy, Drug Basics et Première Moisson. Ses produits de marques privées sont identifiés notamment par les marques de commerce suivantes : Irresistibles, Selection, Phoenicia, Cedar et Première Moisson. La Société opère aussi une entreprise de livraison de repas prêts-à-cuisiner sous la marque de commerce Missfresh. La Société voit à protéger ses éléments d'actifs auprès des autorités en matière de propriété intellectuelle ou autrement.

**3.5. POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES** En 2010, la Société a mis en place un programme de responsabilité d'entreprise. La feuille de route du programme définissait ses engagements et intentions relativement à la nature durable de son activité commerciale sur les plans économique, social et environnemental. Étroitement liée à sa stratégie d'affaires, la démarche de METRO est fondée sur quatre (4) piliers : clientèle comblée, respect de l'environnement, renforcement des communautés et employés engagés, auxquels sont rattachés des priorités. Depuis 2010, la Société publie annuellement un rapport faisant état de l'avancement des différents projets. Le rapport de responsabilité d'entreprise de 2017, qui constitue le premier rapport depuis la publication du nouveau plan 2016 – 2020 en novembre 2015, fait état des réalisations de l'exercice financier 2016 dont la récupération de 109 420 tonnes de matières résiduelles, représentant un taux moyen de diversion de 64 %, une augmentation de près de 7 % par rapport à l'année précédente. La Société a aussi dévoilé en 2017 un Cadre directeur d'approvisionnement responsable. Cet outil clé pour communiquer les critères d'achat sociaux et environnementaux, s'ajoute au Code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable qui s'applique à tous les fournisseurs de biens et de services de la Société. Ces documents sont disponibles sur le site Internet corporatif de la Société ([www.corpo.metro.ca](http://www.corpo.metro.ca)).

Aperçu des initiatives : Créé en septembre 2009, le *Fonds Éco École* avait pour but d'encourager le développement d'un environnement plus sain et le mieux-être collectif. De 2009 à 2012, ce fonds a attribué 4,5 millions de dollars en bourses de 1 000 dollars à des écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario. En 2012, le *Fonds Éco École* est devenu le *Programme Metro Croque Santé* dont la mission est d'encourager les élèves à développer de saines habitudes alimentaires par la réalisation de projets ayant un impact positif sur leur milieu familial, scolaire ou communautaire. La Société a ainsi remis 5 millions de dollars en bourses aux écoles du Québec et 2,6 millions de dollars en Ontario.

En collaboration avec l'Université McGill et un groupe de nutritionnistes, la Société a développé en 2013 le programme *À votre santé avec Metro*. À l'aide de repères-sourires affichés en magasin, la Société propose à ses clients les bons choix et les meilleurs choix de produits d'épicerie par catégorie. Le programme met aussi à l'honneur les fruits et légumes. La Société a poursuivi, en 2017, le développement de ce programme en ajoutant des repères-sourires dans de nombreuses catégories de produits. À ce jour, c'est près de 3 800 produits qui sont ainsi identifiés en magasin.

En 2013, METRO lançait son programme d'achat local, qui vise à optimiser l'accessibilité et la promotion des produits locaux dans ses magasins. Ce programme repose sur trois (3) principes directeurs et vise à faire de METRO une vitrine de choix pour les produits régionaux, un partenaire privilégié d'Aliments du Québec et le principal allié des fournisseurs innovants du Québec. Grâce à ce programme, de nouveaux fournisseurs locaux de produits frais et d'épicerie continuent de faire leur entrée dans les magasins Metro et Super C. Les magasins Metro et Food Basics de partout en Ontario ont quant à eux participé au programme Ontario Terre nourricière, qui vise à promouvoir les produits ontariens et à mettre en valeur le chemin qui mène de la ferme à l'assiette. Metro Ontario inc. a reçu plusieurs prix dans le cadre des Prix des détaillants d'Ontario, une cérémonie annuelle destinée à souligner l'engagement et les efforts constants des épiciers à promouvoir les produits cultivés en Ontario. De plus, en juin 2016, METRO lançait son programme d'achat local en Ontario. Le programme d'achat local a été déployé initialement dans la région d'Ottawa suivi par d'autres régions de l'Ontario. Le programme vise à promouvoir les produits locaux afin d'en accroître l'accès aux clients de Metro et de Food Basics.

En 2014, la Société a débuté le déploiement du programme de récupération de nourriture dans les magasins Metro et Super C du grand Montréal en collaboration avec l'organisme Moisson Montréal, programme qui continue de se déployer avec l'ajout de magasins et de nouvelles régions. En Ontario, plusieurs magasins Metro collaborent depuis quelques années avec l'organisme Second Harvest pour la récupération de nourriture. Grâce au programme *Récupartage* lancé en 2016, des aliments qui auraient autrement été jetés ou compostés sont maintenant récupérés par les moissons

régionales au Québec et par différents organismes en Ontario. Les produits invendus comme la viande, les mets préparés et des produits laitiers et de boulangerie sont récupérés puis redistribués à des organismes communautaires qui cuisinent ces produits et offrent ensuite ces repas aux personnes dans le besoin. Tel qu'indiqué au rapport de responsabilité d'entreprise 2017, la portée du programme *Récupartage* au Québec a permis la récupération de 1 000 tonnes d'aliments dans les magasins participants permettant la redistribution à 140 organismes, représentant l'équivalent de 2 210 920 repas.

Le programme de récupération des matières organiques de la Société s'est vu décerner en novembre 2016 le prix Projet vert ICI à la 7e édition du Gala Envirolys, organisé par le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ).

Politiques : Dans le souci d'assurer le bien-être de ses employés en milieu de travail, METRO s'est dotée d'une politique visant à contrer toute forme de harcèlement. La Société s'est également dotée en 2015 d'une politique écrite sur la diversité au sein de ses employés, y compris parmi les membres de la haute direction. Cette politique prévoit que la Société examine les compétences, l'expérience et les qualités de chacun des candidats aux postes de direction et cherche à favoriser la diversité au sein de ses employés, en tenant compte des caractéristiques personnelles, y compris la représentativité des femmes et des hommes. Afin de s'assurer de la présence de candidates aux postes de direction, la politique sur la diversité prévoit, entre autres, que le groupe de candidats à tout poste de direction doit, dans la mesure du possible, inclure au moins une femme. Ces documents sont disponibles sur le site Internet corporatif de la Société ([www.corpo.metro.ca](http://www.corpo.metro.ca)).

La politique environnementale de la Société précise que l'entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences légales applicables et améliorer, sur une base continue, sa performance environnementale. Un comité composé de membres de la direction s'assure de la mise en œuvre de la politique et de programmes de réduction des impacts des activités sur l'environnement. De plus, des vérifications environnementales sont effectuées régulièrement dans l'ensemble des établissements de la Société et des correctifs sont apportés rapidement, si nécessaire.

Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas et n'auront<sup>1</sup> pas, à la connaissance de la Société, d'effet important sur les dépenses en capital, sur les bénéfices ou sur la compétitivité de METRO dans le cadre normal de ses activités d'exploitation.

Afin de refléter l'évolution du contexte d'affaires de la Société, un nouveau code de conduite des employés a été élaboré et est entré en vigueur le 17 novembre 2016. La Société a aussi adopté en 2017 une nouvelle version du Code d'éthique des administrateurs. Ces documents sont disponibles sur le site Internet corporatif de la Société ([www.corpo.metro.ca](http://www.corpo.metro.ca)).

**3.6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** METRO produit des analyses sur les habitudes alimentaires et les besoins de la clientèle par l'entremise de son service de recherche commerciale. METRO a continué d'améliorer sa gamme de produits dans ses supermarchés Metro et de miser davantage sur l'expérience client et l'innovation. Les équipes de METRO recherchent constamment des produits distinctifs et élaborent de nouveaux concepts de mise en marché. Les plus récents magasins Metro au Québec et en Ontario constituent une nouvelle génération de magasins qui offrent des produits et services novateurs. La Société a créé en 2014 une unité d'affaires dédiée à l'expérience client, afin de définir et assurer la mise en œuvre d'une expérience de magasinage distinctive dans ses supermarchés Metro.

La coentreprise avec la firme britannique Dunhumby participe à l'élaboration et à la mise en place de stratégies pour mieux satisfaire les besoins des consommateurs et les fidéliser davantage. Le programme *metro&moi* a été reconnu pour son engagement envers les clients parmi les programmes de loyauté au Québec dans le récent rapport Léger / R3 LoyauT.

La Société a complété cette année le lancement de plus de 320 nouveaux produits de marques privées et a apporté des améliorations à plus de 780 produits existants, que ce soit au niveau de l'emballage ou de la recette, incluant la réduction en sodium et autres améliorations de recettes et la mise en place de consignes complètes de tri de matériel pour fins de recyclage sur plus de 700 produits. Les produits de marques privées de la Société ont été reconnus en 2017 avec plus de 20 prix pour leur innovation, leur design et leurs recettes dont dix (10) Canadian PAC Leadership Awards, deux (2) prix internationaux Vertex pour le design des produits Irresistibles ainsi qu'un (1) « Salute to Excellence Wine Awards » du PLMA (Private Label Manufacturers Association) pour son vin blanc français *Hémisphère* reconnu comme l'un des

---

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

meilleurs vins blancs de marque privée du monde dans sa catégorie. Cette année les marques privées Metro ont également lancé la marque *Irresistibles Naturalia*, mettant en valeur des produits naturels.

L'épicerie en ligne a poursuivi son déploiement. Suite au lancement du service dans trois (3) magasins de la région de Montréal en octobre 2016, le service a été étendu aux régions de Québec, du Grand Montréal et de l'Outaouais. Le service est maintenant offert à 60 % de la population du Québec. Afin de préserver la fraîcheur des aliments commandés, la Société a développé un procédé *Tri-Zones* comportant une zone tempérée, une zone réfrigérée et une zone surgelée tant dans ses endroits de cueillette que dans les camions de livraison.

En août 2017, la Société a conclu un partenariat avec MissFresh inc., une entreprise basée à Montréal spécialisée dans la vente en ligne et la livraison des repas prêts-à-cuisiner. Ce partenariat permet à la Société de toujours mieux répondre à une demande croissante des familles et des professionnels qui désirent manger sainement et de façon équilibrée, mais qui disposent de peu de temps pour faire les courses et préparer les repas. Depuis le mois de septembre 2017, les clients de MissFresh peuvent cueillir leur boîte, commandée en ligne, dans l'un des 34 magasins Metro participants de la région de Montréal. De plus, depuis le mois de novembre 2017, la Société teste la vente de repas prêts-à-cuisiner dans cinq (5) magasins Metro. Tout comme ceux offerts aux abonnés de Missfresh.com, les repas prêts-à-cuisiner comprennent tous les ingrédients frais pré-proportionnés et une fiche recette.

La Société a aussi lancé des applications mobiles pour ses bannières d'escomptes Super C et Food Basics, permettant aux clients de trouver le magasin le plus près, visionner la circulaire et accéder à des coupons. Les sites Internet des bannières Super C et Food Basics ont aussi été mis à jour et optimisés pour la lecture sur les appareils mobiles. Pour la bannière Metro, le programme *metro&moi* a continué sa numérisation en rendant accessible via l'application mobile *mon Metro* tous les coupons envoyés par courrier ainsi que le chèque de récompense trimestriel.

Sa filiale, McMahon, a lancé en 2016 pour ses bannières Brunet son outil interactif *Parcours Santé Active*, lequel présente de nombreuses astuces pour le bien-être du corps et de l'esprit afin de développer des habitudes de vie active. Un programme de coupons électroniques disponibles en exclusivité sur le site Internet de Brunet ([www.brunet.ca](http://www.brunet.ca)) a aussi été lancé en 2017.

En mai 2017, Metro a été reconnue pour son service de commerce en ligne en remportant le grand prix OCTAS, organisé par l'Association des technologies de l'information du Québec, dans la catégorie Grande Entreprise. Ce concours reconnaît les projets pour leur créativité, leur dynamisme et leur contribution à la croissance de l'information et des technologies numériques.

- 3.7. RÉGLEMENTATION** Les activités d'exploitation de METRO nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac, de billets de loterie et la distribution de produits pharmaceutiques et d'instruments médicaux. La Société estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, la Société vend ou distribue certains aliments et produits de santé dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tel que les médicaments d'ordonnance, le lait, la bière et le vin.
- 3.8. ACTIVITÉS DE PRÊTS** METRO n'a pas d'activités de prêts, mais il peut toutefois survenir des situations, dans le cours normal de ses opérations, où METRO octroie des prêts, notamment à ses détaillants.
- 3.9. FACTEURS DE RISQUE** Les facteurs de risque pouvant affecter la Société sont décrits dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2017 de METRO aux pages 28 à 31 inclusivement, sous la rubrique « Gestion des risques ». De plus, les risques suivants peuvent affecter la réalisation de la Transaction avec PJC :
- 3.9.1. CONDITIONS PRÉALABLES** La réalisation de la Transaction est soumise à un certain nombre de conditions suspensives, dont certaines sont hors du contrôle de la Société, y compris l'obtention des approbations réglementaires. De plus, la réalisation de la Transaction est conditionnelle, entre autres choses, à ce qu'aucun événement défavorable important à l'égard de PJC ait lieu depuis la date de la Convention de regroupement (la « Convention de regroupement ») déposée le 6 octobre 2017 sous le profil de la société sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). De plus, un retard important dans l'obtention d'approbations satisfaisantes pourrait entraîner la non-réalisation de la Transaction. Il ne peut y avoir de certitude, et la Société ne peut fournir aucune assurance, que ces conditions seront satisfaites ou levées, et si elles sont satisfaites ou levées, quand elles seront satisfaites ou levées.

**3.9.2. DROIT DE RÉSILIATION** PJC et la Société ont le droit de résilier la Convention de regroupement dans certaines circonstances. Par conséquent, il ne peut y avoir de certitude, et la Société ne peut pas non plus garantir que la Convention de regroupement ne sera pas résiliée par PJC ou par la Société avant la réalisation de la Transaction. Si, pour quelque raison que ce soit, la Convention de regroupement est résiliée, ceci pourrait avoir un effet défavorable important sur les opérations, la situation financière et les perspectives actuelles et futures de la Société.

**3.9.3. APPROBATIONS RÉGLEMENTAIRES** Afin de compléter la Transaction, PJC et la Société doivent faire certains dépôts et obtenir certains consentements et approbations de la part des autorités gouvernementales et réglementaires. PJC et la Société n'ont pas encore obtenu toutes les approbations réglementaires requises pour compléter la Transaction. Les organismes gouvernementaux ou de réglementation pourraient chercher à bloquer ou à contester la Transaction ou pourraient imposer des restrictions qu'ils jugent nécessaires ou souhaitables dans l'intérêt public comme condition d'approbation de la Transaction. Les autorités réglementaires peuvent imposer certaines exigences ou obligations comme conditions d'approbation. L'imposition par toute agence ou autorité gouvernementale ou réglementaire de toute exigence ou condition ou restriction pour compléter la Transaction, ou le blocage ou la contestation de la Transaction, peut : i) retarder la réalisation de la Transaction; ii) impacter négativement l'entité regroupée; iii) entraîner des restrictions sur l'entreprise regroupée ; ou iv) résulter en une situation où PJC et la Société ne sont pas en mesure de compléter la Transaction; chacune de ces situations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur PJC, la Société et/ou l'entité regroupée.

## 4. DIVIDENDES

Le conseil d'administration maintient une politique de dividende visant un dividende annuel représentant un pourcentage variant de 20 % à 30 % du bénéfice net ajusté<sup>1</sup> de l'exercice financier précédent, la cible étant établie à 25 %.

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a versé les dividendes par action suivants :

### Dividendes versés

Désignation de catégorie	2017	2016	2015
Actions ordinaires	0,6275 \$	0,5367 \$	0,4500 \$

## 5. STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS

Les actions ordinaires représentent la seule catégorie d'actions de la Société comportant des droits de vote à une assemblée des actionnaires. Chaque action ordinaire confère un vote à son porteur. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, à un vote par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres. Au 4 décembre 2017, il y avait 227 719 094 actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui représentaient 100 % des votes rattachés à toutes les actions ordinaires de la Société.

En 2015, la Société a procédé à la subdivision de ses actions à raison de trois (3) actions pour une (1) action. La négociation des actions en tenant compte de la subdivision a débuté à compter du jeudi 12 février 2015. Les informations apparaissant dans la présente Notice tiennent compte de cette subdivision.

L'information relative au capital-actions émis apparaît à la note 22 des États financiers consolidés 2017 de METRO qui se trouve aux pages 61 à 63 du Rapport annuel 2017 de METRO.

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Mesures conformes et non conformes aux IFRS » du Rapport annuel 2017 de la Société.

## 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

- 6.1. COURS ET VOLUME** Les actions ordinaires de METRO sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole MRU. Le tableau ci-dessous indique la fourchette mensuelle des hauts et des bas à la clôture des marchés, le volume négocié mensuel ainsi que le volume moyen quotidien du dernier exercice financier.

### Cours et volume

Mois	Haut mensuel (\$)	Bas mensuel (\$)	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
octobre 2016	43,12	40,70	14 942 763	747 138
novembre 2016	43,91	38,60	13 421 581	610 072
décembre 2016	41,06	39,78	12 241 431	612 072
janvier 2017	42,35	38,00	15 018 658	715 174
février 2017	40,50	38,73	12 180 818	641 096
mars 2017	42,00	38,45	16 621 013	722 653
avril 2017	46,98	40,73	9 711 158	511 114
mai 2017	47,41	44,77	10 251 978	465 999
juin 2017	46,00	41,91	12 163 259	552 875
juillet 2017	43,22	41,88	8 257 832	412 892
août 2017	43,21	40,78	10 564 500	480 205
septembre 2017*	44,33	38,78	15 682 854	784 143

\* Pour la période terminée le 30 septembre 2017.

- 6.2. COTES DE SOLVABILITÉ ET DETTES** Cotes de solvabilité : Au cours de l'exercice financier, Standard & Poor's et Dominion Bond Rating Services (« DBRS ») ont maintenu pour la Société la cote BBB/Stable. Ces cotes ont été maintenues pour la Société suite à la clôture du placement privé de 1,2 milliard de dollars le 4 décembre 2017.

Ces agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la Société. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que la Société ne remplisse pas ses obligations en temps opportun et ne tient pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié aux prix, puisque ces facteurs doivent être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque au cours de leur processus d'investissement. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Les cotes de crédit de Standard & Poor's et de DBRS pour les titres d'emprunt à long terme varient de AAA à D. La cote BBB accordée par Standard & Poor's et BBB/Stable accordée par DBRS témoignent de l'existence de paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles de réduire la capacité de la Société à satisfaire à ses engagements financiers à l'égard de sa dette, comparativement à des sociétés ayant obtenu une cote plus élevée.

La Société a versé une rémunération aux agences de notation pour l'obtention de sa cote et prévoit<sup>1</sup> leur verser une rémunération similaire dans l'avenir. La Société n'a pas versé de rémunération additionnelle pour d'autres services fournis par les agences de notation.

Dettes : La Société dispose d'une facilité de crédit rotative de 600 millions de dollars pour une période de cinq (5) ans (la « Facilité de crédit ») depuis 2011. La Facilité de crédit porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires, est renouvelable et non garantie. La date d'échéance de la Facilité de crédit a été reconduite au 3 novembre 2022.

En date du 12 octobre 2005, METRO procédait à l'émission des billets à moyen terme suivants : i) billets série A à moyen terme d'une durée de 10 ans échéant le 15 octobre 2015 d'un montant en capital de 200 millions de dollars

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

portant intérêt au taux de 4,98 % annuellement; et ii) billets série B à moyen terme d'une durée de 30 ans échéant le 15 octobre 2035 d'un montant en capital de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,97 %.

La Société a conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2014 un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang série C 3,20 % échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2021 d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série C ») et des billets non garantis de premier rang série D 5,03 % échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2044 d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série D » et, collectivement avec les billets série C, « billets »). Les billets série C comportent un coupon de 3,20 % et le prix fixé est de 999,88 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,202 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série D comportent un coupon de 5,03 % et le prix fixé est de 999,54 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 5,033 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. La Société a décidé d'affecter le produit du placement aux fins du fonds de roulement et à d'autres fins générales de la Société, y compris le remboursement ou le refinancement des dettes existantes suivantes : i) le financement du remboursement et du retrait de la totalité de ses billets à moyen terme 4,98 % émis et en circulation échéant le 15 octobre 2015 (les « billets 2015 »), et ii) le remboursement des montants dus aux termes de la Facilité de crédit. La Société a remboursé le 5 décembre 2014 les montants alors dus aux termes de la Facilité de crédit. Le 31 décembre 2014, la Société a remboursé la totalité des billets 2015. Le prix de remboursement était de 1 029,28 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital des billets remboursés, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement exclusivement.

Le 27 février 2017, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang à taux variable série E échéant le 27 février 2020 d'un capital global de 400 millions de dollars (« billets série E »). Les billets série E ont été émis au pair et portent intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 57 points de base (ou 0,57 %), établi trimestriellement à compter du jour de la clôture. La Société a affecté le produit net au remboursement de la dette aux termes de sa facilité de crédit principale et aux fins générales de l'entreprise.

L'endettement financier de la Société au 30 septembre 2017 est composé de :

- la Facilité de crédit d'un montant maximum de 600 millions de dollars;
- billets série C, à un taux nominal fixe de 3,20 % échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2021, d'un montant de 300 millions de dollars;
- billets série B, à un taux nominal fixe de 5,97 % échéant le 15 octobre 2035, d'un montant de 400 millions de dollars;
- billets série D, à un taux nominal fixe de 5,03 % échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2044, d'un montant de 300 millions de dollars ; et
- billets série E, à un taux correspondant aux taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 0,57 % échéant le 27 février 2020, d'un montant de 400 millions de dollars.

Apparaît ci-dessous un tableau indiquant le solde dû en capital à la fin de l'exercice financier eu égard à la Facilité de crédit et aux billets à moyen terme mentionnés ci-dessus.

#### Financement\*

Type	Échéance	Solde dû en capital au 30 septembre 2017	Solde dû en capital au 24 septembre 2016
Facilité de crédit rotative**	3 nov. 2022	—	185 millions \$
Billets (E) à moyen terme (3 ans)	27 févr. 2020	400 millions \$	—
Billets (C) à moyen terme (7 ans)	1 déc. 2021	300 millions \$	300 millions \$
Billets (B) à moyen terme (30 ans)	15 oct. 2035	400 millions \$	400 millions \$
Billets (D) à moyen terme (30 ans)	1 déc. 2044	300 millions \$	300 millions \$
<b>TOTAL</b>	—	<b>1 400 millions \$</b>	<b>1 185 millions \$</b>

\* Les montants indiqués dans ce tableau sont arrondis au million près.

\*\* Au 30 septembre 2017, la Facilité de crédit non utilisée était de 600 millions \$ (415 millions \$ non utilisée au 24 septembre 2016).

### 6.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE FINANCIER 2017

Pour financer la composante en espèces du Prix d'acquisition de la Transaction PJC la Société disposait de facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque nationale du Canada. Ces facilités, au moment de l'annonce, consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars (constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions de dollars échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions de dollars échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars pour un (1) mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliard de dollars et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliard de dollars échéant dans un an.

La Société a complété la vente de la majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. le 13 octobre 2017 et le 17 octobre 2017. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs au montant de 1,5 milliard de dollars et prévoit<sup>1</sup> utiliser le produit de cette vente pour financer en partie la Transaction.

Le 4 décembre 2017, la Société a émis en placement privé, des billets non garantis de premier rang Série F, à un taux nominal fixe de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital total de 300 millions de dollars (les « billets Série F »); des billets non garantis de premier rang Série G, à un taux nominal fixe de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027, d'un capital total de 450 millions de dollars (les « billets Série G »); et des billets non garantis de premier rang Série H, à un taux nominal fixe de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047, d'un capital total de 450 millions de dollars (les « billets Série H »). Les billets série F comportent un coupon de 2,68 % et le prix fixé est de 999,95 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 2,681 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série G comportent un coupon de 3,39 % et le prix fixé est de 999,41 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,397 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série H comportent un coupon de 4,27 % et le prix fixé est de 998,99 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,276 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Suite à ces émissions, la Société a mis fin à la facilité à terme au montant de 1,2 milliard de dollars et prévoit<sup>1</sup> utiliser le produit de ces émissions pour financer en partie la Transaction.

La Société a révisé les modalités de la facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars qui est dorénavant constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans 1 an, d'une tranche B d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans deux (2) ans et d'une tranche C d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans trois (3) ans.

**6.4. PLACEMENTS ANTÉRIEURS** Les billets à moyen terme ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

## 7. TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Titres entiercés (en date du 30 septembre 2017)

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	501 759	0,2 %

Les actions entiercées sont des actions ordinaires de la Société données en garantie à METRO par des détaillants de METRO. Les actions ainsi entiercées sont conservées, à titre de garantie, par METRO et elles seront libérées et remises à leur propriétaire suivant les conditions de crédit requises ou lorsque celui-ci ne sera plus client de METRO et qu'il n'aura plus aucune dette envers METRO.

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.



## 8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

**8.1. NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS** Les nom, occupation et lieu de résidence de chaque administrateur de la Société, de même que la composition des comités des ressources humaines, de régie d'entreprise et de mise en candidature ainsi que d'audit à la date de la présente Notice sont indiqués ci-dessous :

### Liste des administrateurs

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction / date de fin du mandat actuel	Principale occupation	Postes occupés durant les 5 dernières années si différents du poste actuel
Bertrand, Maryse Montréal, Québec	Administratrice	Depuis 2015/ Janvier 2018	Administratrice de sociétés	De 2016 à 2017, elle a été conseillère stratégique et avocate-conseil chez Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l. De 2009 à 2015, elle était vice-présidente, services immobiliers, services juridiques et avocate-conseil de Radio-Canada
Coyles, Stephanie Toronto, Ontario	Administratrice	Depuis 2015/ Janvier 2018	Administratrice de sociétés	De 2012 à 2017, elle a été consultante en stratégie à son compte. Elle était membre de la haute direction et chef de la stratégie chez LoyaltyOne Co. de 2008 à 2012.
DeSerres, Marc Montréal, Québec	Administrateur	Depuis 2002/ Janvier 2018	Président de Omer DeSerres inc.	_____
Dussault, Claude Québec, Québec	Administrateur	Depuis 2005/ Janvier 2018	Président de Placements ACVA inc.	_____
Goodman, Russell Mont-Tremblant, Québec	Administrateur	Depuis 2012/ Janvier 2018	Administrateur de sociétés	_____
Guay, Marc Oakville, Ontario	Administrateur	Depuis 2016/ Janvier 2018	Administrateur de sociétés	De 2008 à 2015, il a occupé le poste de président de PepsiCo Canada Aliments inc.

<b>Nom / Lieu de résidence</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'entrée en fonction / date de fin du mandat actuel</b>	<b>Principale occupation</b>	<b>Postes occupés durant les 5 dernières années si différents du poste actuel</b>
Haub, Christian W.E. Greenwich, CT, États-Unis	Administrateur	Depuis 2006/ Janvier 2018	Co-chef de la direction de The Tengermann Group	De 1991 à 2012, il a occupé différents postes de haute direction, dont celui de président du conseil au sein de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc.
Labonté, Michel Montréal, Québec	Administrateur	Depuis 2006/ Janvier 2018	Administrateur de sociétés	_____
La Flèche, Eric R. Ville Mont-Royal, Québec	Administrateur et président et chef de la direction	Depuis 2008/ Janvier 2018	Président et chef de la direction de la Société	_____
Magee, Christine Oakville, Ontario	Administratrice	Depuis 2016/ Janvier 2018	Co-fondatrice et co- présidente du conseil d'administration de Sleep Country Canada Holdings Inc.	De 1994 à 2014, elle a occupé le poste de présidente de Sleep Country Canada Holdings Inc.
Nadeau, Marie-José Montréal, Québec	Administratrice	Depuis 2000/ Janvier 2018	Administratrice de Sociétés	Elle a été présidente du Conseil mondial de l'énergie de 2013 à 2016. De 1993 à 2015, elle a été membre de la haute direction d'Hydro-Québec, notamment vice-présidente exécutive, affaires corporatives et secrétaire générale.
Raymond, Réal Montréal, Québec	Administrateur et président du conseil d'administration	Depuis 2008/ Janvier 2018	Président du conseil d'administration de la Société	De 2010 à 2015, il a été administrateur principal de la Société.
Rivard, Line Montréal, Québec	Administratrice	Depuis 2014/ Janvier 2018	Administratrice de sociétés	_____

## Composition des comités permanents du conseil d'administration

Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité de régie d'entreprise et de mise en candidature
DeSerres, Marc Dussault, Claude (président) Haub, Christian W.E. Labonté, Michel Nadeau, Marie-José	Coyles, Stephanie Goodman, Russell Labonté, Michel (président) Magee, Christine Rivard, Line	Bertrand, Maryse DeSerres, Marc Goodman, Russell Guay, Marc Nadeau, Marie-José (présidente)

À la connaissance de la Société, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 541 575 actions ordinaires de la Société correspondant à 0,24 % des actions émises et en circulation en date du 4 décembre 2017.

Les noms, occupation et lieu de résidence des membres de la haute direction de la Société sont indiqués ci-dessous. Chaque membre de la haute direction de la Société exerce l'occupation principale indiquée vis-à-vis de son nom au sein de la Société en date du 11 décembre 2017 depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception de Geneviève Bich, Serge Boulanger, Mireille Desjarlais, Carmine Fortino, Dan Gabbard, Frédéric Legault, Gino Plevano, Roberto Sbrugnera et François Thibault. De 2010 à 2013, madame Bich était vice-présidente, personnes et cultures, pour Aimia inc. De 2009 à 2012, monsieur Boulanger occupait le poste de vice-président et directeur général de McMahan, une filiale de METRO. Avant le 1er mai 2015, madame Desjarlais occupait le poste de contrôleur franchisés et Super C auprès de METRO. Monsieur Fortino était président et chef de la direction de Seroyal International inc. de 2007 à 2011 et suite à l'acquisition de cette société par Atrium Innovations inc., il est devenu président des opérations de l'Amérique du Nord d'Atrium Innovations inc. jusqu'en 2014. Monsieur Gabbard occupait le poste de vice-président principal, logistique et chaîne d'approvisionnement pour La Compagnie Wal-Mart du Canada de 2012 à 2016 et de 2007 à 2012, il occupait le poste de président de Supply Chain Management Inc. une division de DHL/Exel. Monsieur Legault a occupé le poste de vice-président, systèmes d'information de 2006 à 2013 pour Dollarama inc. et de 2013 à 2015 pour MEGA Brands inc. Entre 2010 et 2012, Monsieur Plevano a occupé divers postes de vice-président chez Québecor Média inc., notamment vice-président produits verticaux numériques, vice-président, marketing, Québec et vice-président, numérique. Il s'est joint à la Société en 2012 et a occupé le poste de directeur principal, stratégie numérique jusqu'en septembre 2015 et par la suite occupé le poste de vice-président, stratégie numérique et loyauté jusqu'en août 2017. De 1999 à 2012, monsieur Thibault a occupé différents postes de haute direction chez Bombardier inc., dont celui de vice-président, finances, au sein de la division Bombardier Aéronautique. Avant le 17 septembre 2014, monsieur Sbrugnera occupait le poste de directeur principal, trésorerie, risques et relations avec les investisseurs et trésorier adjoint de METRO.

Nom / lieu de résidence	Occupation
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Président et chef de la direction
François Thibault Beaconsfield, Québec	Vice-président exécutif, chef de la direction financière et Trésorier
Christian Bourbonnière Boucherville, Québec	Vice-président exécutif et chef de la division Québec
Carmine Fortino Stoney Creek, Ontario	Vice-président exécutif et chef de la division Ontario
Serge Boulanger Candiac, Québec	Vice-président principal, centrales nationales d'achats et marques privées
Martin Allaire Saint-Lambert, Québec	Vice-président, immobilier et ingénierie
Geneviève Bich Westmount, Québec	Vice-présidente, ressources humaines

Nom / lieu de résidence	Occupation
Mireille Desjarlais Longueuil, Québec	Vice-présidente, contrôleur corporatif
Dan Gabbard Mississauga, Ontario	Vice-président, chaîne d'approvisionnement
Frédéric Legault Montréal, Québec	Vice-président, systèmes d'information
Gino Plevano Dorval, Québec	Vice-président, stratégie numérique et commerce en ligne
Simon Rivet Brossard, Québec	Vice-président, affaires juridiques et Secrétaire corporatif
Roberto Sbrugnera Boucherville, Québec	Vice-président, trésorerie, risques et relations avec les investisseurs et Trésorier adjoint
Yves Vézina Montréal, Québec	Vice-président national, logistique et distribution

**8.2. INTERDICTION D'OPÉRATION, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS** À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, en fonction à la date de la présente Notice, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- a) est ou a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente Notice, administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une autre société qui :
- i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise pendant que l'administrateur ou le dirigeant agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances, à l'exception de monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc. dont les actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation de la cote du NYSE en raison du dépôt d'une demande de protection à l'égard de ses créanciers; ou
  - ii) après la cessation des fonctions de la personne, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
- b) est, à la date de la Notice, ou a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif, à l'exception de i) monsieur Marc DeSerres qui a été administrateur de Albums DF Ltée, laquelle a fait faillite, et a également été administrateur de Meubles Fly America inc. qui a fait une proposition commerciale à ses créanciers; ii) monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc., laquelle a déposé une demande de protection à l'égard de ses créanciers en 2010; iii) madame Stephanie Coyles qui a été administratrice de Postmedia Network Canada Corp., lorsque cette dernière a complété une restructuration suite à un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 2016; et iv) monsieur Marc Guay qui était administrateur de Trusted Health Group inc. jusqu'au 13 mai 2016, et pour laquelle le tribunal a nommé un séquestre le 28 novembre 2016; ou
- c) a, ou une personne morale contrôlée directement ou indirectement par cet administrateur ou dirigeant a, au cours des 10 années précédant la date de la Notice, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un

compromis avec des créanciers, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir son actif; ou

- d) s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou
- e) s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

**8.3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ou d'une filiale de celle-ci n'est en conflit d'intérêt réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales, à l'exception d'un administrateur marchand (monsieur Serge Ferland) qui, à titre de propriétaire de magasins d'alimentation arborant la bannière Metro, entretient des relations d'affaires avec la Société, soient celles de client à grossiste. Monsieur Ferland a cessé d'être administrateur de la Société le 24 janvier 2017.

## 9. POURSUITES

La Société est impliquée dans diverses réclamations et poursuites dans le cadre de ses affaires régulières. Bien que l'issue de ces réclamations et poursuites soit imprévisible et que nous ne puissions estimer le montant d'une perte ou son importance, le cas échéant, susceptible de découler de ces poursuites, la direction estime<sup>1</sup> que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement de ces réclamations et de ces poursuites (lesquelles, dans certains cas, sont assujetties aux franchises applicables aux termes de l'assurance) n'aura<sup>1</sup> pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses résultats des activités opérationnelles.

En octobre 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens dont la Société. La Société collabore pleinement avec les autorités. Puisque l'enquête en est à ses débuts, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelles autres actions, le cas échéant, le Bureau de la concurrence pourrait entreprendre ou les conséquences potentielles que l'enquête pourrait avoir sur la Société. Toutefois, en se basant sur une information disponible très limitée, la Société ne croit<sup>1</sup> pas que cette enquête aura un impact négatif important sur les activités, les résultats d'opération ou la situation financière de la Société.

## 10. PARTIES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Il n'y a aucune partie intéressée dans des opérations importantes.

## 11. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de fiducie AST (Canada) agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres.

Les registres des transferts des actions ordinaires de la Société sont conservés à Montréal.

## 12. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de la convention de regroupement avec PJC qui a été déposée le 6 octobre 2017 sur le profil de la Société sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), la Société n'est engagée dans aucun contrat important devant faire l'objet d'un dépôt.

## 13. INTÉRÊT DES EXPERTS

**13.1. NOM DES EXPERTS** Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs externes de la Société.

---

<sup>1</sup> Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

**13.2. INTÉRÊT DES AUDITEURS EXTERNES DE LA SOCIÉTÉ** Pour l'exercice financier 2017, le comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## 14. INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT

Les informations requises par les normes réglementaires en regard du comité d'audit se trouvent aux annexes A et B des présentes.

## 15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat d'actions de même que sur la participation d'initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 11 décembre 2017 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans les états financiers annuels de METRO des exercices financiers terminés le 30 septembre 2017 et le 24 septembre 2016 et dans le rapport de gestion correspondant apparaissant dans le rapport annuel 2017 de la Société.

Ces documents sont mis à la disposition du public aux conditions prévues par la loi et peuvent être obtenus en s'adressant au service de la finance du siège social de la Société, 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6 ou en consultant le site Internet de la Société ([www.corpo.metro.ca](http://www.corpo.metro.ca)).

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont aussi disponibles sur le site Internet corporatif de la Société ([www.corpo.metro.ca](http://www.corpo.metro.ca)) ainsi que sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

La Société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire corporatif,

- a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
  - i) un exemplaire de la Notice de la Société et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui sont intégrés par renvoi dans la Notice;
  - ii) un exemplaire des états financiers consolidés de la Société pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport des auditeurs externes sur ces états financiers et un exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
  - iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié;
  - iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la Société n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas i), ii) ou iii);
- b) à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) i), ii) et iii) pour lequel la Société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de la Société.

## ANNEXE A - INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT

**MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT** Le mandat du comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration, est joint à l'Annexe B de la présente Notice.

**COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT, FORMATION ET EXPÉRIENCE DE SES MEMBRES** Le comité d'audit était composé, à la fin de l'exercice financier 2017, des administrateurs indépendants suivants : Stephanie Coyles, Christine Magee, Line Rivard, Russell Goodman et Michel Labonté (président).

Chacun des membres actuels possède une formation et une expérience pertinentes à l'exercice de ses fonctions au comité d'audit. Monsieur Labonté a agi comme vice-président finances d'Hydro-Québec puis, comme chef de la direction financière de la Banque Nationale du Canada pendant une période de 15 ans. Monsieur Labonté est également président du comité d'audit d'Otéra Capital inc., une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et il a été membre et président du comité d'audit de Manac inc. Madame Coyles a acquis son expérience alors qu'elle agissait à titre de vice-présidente principale et chef de la direction stratégique de LoyaltyOne Co. qui rapportait ses résultats selon les Normes internationales d'informations financières (« IFRS »). Elle est aussi membre du comité d'audit de la Financière Sun Life inc. Madame Magee a co-fondé et présidé pendant plus de dix (10) ans Sleep Country Canada Holding inc. Elle a été membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit de Sirius XM Canada Holdings inc. de 2014 à 2016. Elle a aussi été membre des comités d'audit de Cott Corporation et des Restaurants McDonald's du Canada limitée. Pendant plus de 20 ans, madame Rivard a occupé diverses fonctions auprès de BMO Marché des Capitaux dont celle de vice-présidente et directrice générale, services aux sociétés - Montréal. Madame Rivard siège également au conseil d'administration de Ivanhoé Cambridge inc. et est présidente de son comité d'investissement ainsi que membre de son comité d'audit. Elle a aussi agi à titre de Conseillère spéciale du Gouverneur de la Banque du Canada. Monsieur Goodman est un comptable professionnel agréé qui a acquis son expérience en agissant à titre d'associé de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. pendant une période de 24 ans. Monsieur Goodman est également administrateur et président du comité d'audit de Les Vêtements de Sport Gildan inc. et de Northland Power inc. Il a aussi été administrateur et président du comité d'audit de Whistler Blackcomb Holdings Inc. Tous les membres du comité d'audit possèdent les compétences et expériences financières requises.

**POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE** Le comité d'audit a approuvé la « Politique concernant l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit » dont les principales composantes sont décrites ci-dessous.

Les Auditeurs sont nommés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société. Les Auditeurs peuvent aussi être mandatés pour des services liés à l'audit, des services de fiscalité et des services autres que ceux qui sont liés à l'audit, seulement si ces services ne soulèvent pas de difficulté au chapitre de leur indépendance.

Le comité d'audit, qui examine notamment la qualité du travail des Auditeurs, doit approuver au préalable tous les services que les Auditeurs de la Société pourraient rendre à la Société et à ses filiales. Sur une base annuelle, ledit comité examine et approuve au préalable le détail des services pouvant être fournis par les Auditeurs et les niveaux d'honoraires afférents. Tout type de services qui n'a pas déjà reçu l'approbation de ce comité doit être spécifiquement approuvé par le comité au préalable s'il doit être fourni par les Auditeurs. Il en est de même si le service offert dépasse le niveau d'honoraires approuvé au préalable. Le comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable les services n'ayant pas déjà été approuvés spécifiquement. Toutefois, le président du comité doit communiquer à la prochaine assemblée du comité toute décision d'approbation.

Sur une base trimestrielle, le comité d'audit examine l'état des approbations préalables de tout service autre que les services d'audit que les Auditeurs ont été sollicités de fournir ou qu'ils pourraient être sollicités de fournir au cours du prochain trimestre.

**POLITIQUE CONCERNANT LES PLAINTES RELATIVES À LA COMPTABILITÉ, AUX CONTRÔLES OU À L'AUDIT** Le comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris les salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de porter plainte à propos de la comptabilité, des contrôles comptables ou de l'audit de la Société. Toute plainte reçue conformément à la politique sera acheminée directement au Directeur principal, audit interne qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le comité sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place ou encore du fait qu'il n'y a eu aucune plainte déposée.

Le texte intégral de la politique de plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société ([www.corpo.metro.ca](http://www.corpo.metro.ca)).

**POLITIQUE CONCERNANT L'EMBAUCHE D'ASSOCIÉS OU DE SALARIÉS DES AUDITEURS** Le comité d'audit a approuvé une politique relative à l'embauche par la Société de certains candidats à un poste stratégique. Cette politique vise tout associé, salarié ou ancien associé ou salarié des auditeurs actuels ou anciens de la Société qui postule pour un poste permettant à son titulaire d'exercer un pouvoir décisionnel ou d'influencer de façon significative le processus de décision en ce qui concerne la présentation de l'information financière ou l'audit. Notamment, ce candidat ne devra pas avoir été impliqué dans l'audit des états financiers de la Société au cours des 12 mois précédant la date d'embauche et de plus, l'embauche éventuelle de ce candidat ne devra pas nuire à l'indépendance des Auditeurs.

**EXAMEN DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL DES AUDITEURS** Le comité d'audit a examiné les qualifications, la performance et l'indépendance des Auditeurs et a reçu confirmation que les Auditeurs sont inscrits auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes en tant que participant en règle. Le comité d'audit examine à chaque année la qualité du travail des Auditeurs afin de formuler une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeurs externes de la Société.

## HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS

Pour les exercices financiers terminés le 30 septembre 2017 et le 24 septembre 2016, les honoraires suivants ont été facturés par les Auditeurs pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services fournis par les Auditeurs.

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Honoraires de l'audit	1 723 656 \$	1 660 115 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	262 929 \$	343 299 \$
Honoraires pour services fiscaux	585 322 \$	340 866 \$
Autres honoraires	—	—

Les honoraires pour services liés à l'audit sont principalement des honoraires relatifs à des consultations comptables liées à des questions portant sur la comptabilité ou sur la présentation de l'information financière qui ne sont pas classées comme des « services d'audit », sur l'audit des états financiers des régimes de retraite et sur l'exécution de tests informatiques sur les contrôles internes pour la direction.

Les honoraires pour services fiscaux sont principalement des honoraires pour de l'assistance relative aux éléments fiscaux réglementaires qui traitent de déclaration de revenus fédérale et provinciale, de déclaration de taxes de vente et d'accise, des honoraires relatifs à de la consultation en regard de l'incidence de certaines opérations précises en fiscalité, douanes ou taxes de vente ainsi que de l'assistance relative aux audits fiscaux des gouvernements concernant l'impôt fédéral et provincial, la taxe de vente, les douanes et les retenues à la source.



## ANNEXE B - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

### 1. Objectifs du Comité et étendue générale des responsabilités des divers intervenants

- 1.1. Les objectifs du Comité sont de revoir la pertinence et l'efficacité des gestes posés par les différents intervenants afin de s'acquitter de leurs responsabilités décrites aux présentes et d'aider le conseil d'administration de la Société dans son rôle de surveillance :
  - 1.1.1. de l'intégrité des états financiers de la Société;
  - 1.1.2. des compétences et de l'indépendance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
  - 1.1.3. du rendement de la fonction d'audit interne et d'audit externe de la Société;
  - 1.1.4. de l'efficacité des contrôles internes;
  - 1.1.5. de la conformité aux exigences légales et réglementaires par la Société; et
  - 1.1.6. de l'identification des risques importants pouvant affecter la Société et la mise en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.2. La direction est responsable:
  - 1.2.1. de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du maintien de principes et conventions comptables appropriés ainsi que de contrôle interne en vue d'assurer la conformité aux normes comptables et aux lois et règlements applicables; et
  - 1.2.2. d'identifier les risques importants et mettre en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.3. L'auditeur externe est responsable de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires.
- 1.4. L'auditeur interne est responsable d'évaluer, par une approche systématique et méthodique, les processus de gestion des risques et de contrôle de la Société ainsi que de faire des propositions pour renforcer leur efficacité.

### 2. Portée du mandat

Les responsabilités du Comité d'audit s'étendent à Metro inc., ses filiales et leurs divisions. Dans le présent mandat, le mot « Société » réfère à Metro inc., ses filiales et leurs divisions.

### 3. Composition et organisation

- 3.1. Le Comité est composé d'au moins 3 et d'au plus 6 membres du Conseil d'administration qui sont tous des administrateurs indépendants. Tous les membres doivent posséder des compétences financières.
- 3.2. En tout temps, le Comité peut communiquer directement avec l'auditeur externe, l'auditeur interne ou la direction de la Société.

### 4. Responsabilités spécifiques

Le Comité d'audit doit informer périodiquement le Conseil d'administration de ses activités et lui fait part de ses recommandations.

#### 4.1. Information financière

- 4.1.1. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels audités, les rapports de gestion, la fiche de l'investisseur ainsi que tous les communiqués de presse relatifs aux états financiers.
- 4.1.2. Le Comité revoir avec la direction de la Société et l'auditeur externe les conventions comptables et leur justification ainsi que les estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur la situation financière.

4.1.3. Le Comité s'assure que des procédures adéquates existent afin d'examiner la communication au public, par la Société, de l'information extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4.1.1 des présentes, et révisé périodiquement l'adéquation de ces procédures.

4.1.4. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, tous les prospectus se rapportant à l'émission de titres par la Société ainsi que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

#### 4.2. Contrôle interne

4.2.1. Le Comité s'assure que la direction de la Société a mis en place des mécanismes pour se conformer à la réglementation à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière.

4.2.2. À chaque trimestre et à chaque exercice financier, le Comité revoit avec la direction de la Société les conclusions des travaux qui appuient les lettres d'attestation qui doivent être déposées auprès des autorités.

4.2.3. Le Comité revoit avec la direction de la Société les déficiences significatives et les faiblesses importantes identifiées à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière ainsi que l'existence de fraude et les correctifs mis en place.

#### 4.3. Audit interne

4.3.1. Le Comité étudie la nomination, le remplacement, la réaffectation ou la démission du premier directeur du service de l'audit interne et revoit le mandat, le plan d'audit annuel et les ressources de la fonction d'audit interne.

4.3.2. Le Comité rencontre le premier directeur du service de l'audit interne afin d'examiner les résultats des activités de l'audit interne, y compris les questions d'importance portées à l'attention de la direction par la fonction d'audit interne et les réponses de la direction ou les correctifs apportés par celle-ci.

4.3.3. Le Comité revoit le rendement, le degré d'indépendance et l'objectivité de la fonction d'audit interne ainsi que la pertinence du processus de l'audit interne.

4.3.4. Le Comité examine avec le premier directeur du service de l'audit interne toutes les questions qui peuvent être soulevées par ce dernier, y compris les difficultés rencontrées par la fonction d'audit interne, comme l'étendue de l'audit, l'accès à l'information et la restriction des effectifs.

4.3.5. Le Comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre l'audit interne et l'audit externe.

#### 4.4. Audit externe

4.4.1. Le Comité détient le pouvoir et la responsabilité de recommander au Conseil d'administration: i) la nomination ainsi que la révocation de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation (collectivement « l'auditeur externe »); et (ii) la rémunération de tout auditeur externe.

4.4.2. L'auditeur externe communique directement avec le Comité. Le Comité prend connaissance des rapports de l'auditeur externe qui lui sont directement transmis. Le Comité surveille également l'ensemble des travaux effectués par l'auditeur externe, ses plans d'audit et les résultats de ses audits.

4.4.3. Le Comité discute avec l'auditeur externe, par le biais de rencontres, des problèmes rencontrés au cours de l'audit, notamment l'existence, s'il y a lieu, de restrictions imposées par la direction de la Société ou de points de désaccord avec cette dernière au sujet de l'information financière et il voit à ce que ces désaccords soient résolus.

4.4.4. Le Comité, ou l'un ou plusieurs de ses membres à qui il en a délégué le pouvoir, approuve au préalable les services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Il exerce un suivi sur les honoraires versés à l'égard de ces mandats.

4.4.5. Le Comité s'assure que l'auditeur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société.

- 4.4.6. Le Comité examine la lettre post-audit ou lettre de recommandation de l'auditeur externe ainsi que les réactions de la direction et les suites qu'elle a données concernant les lacunes constatées.
- 4.4.7. Le Comité examine les qualifications, la performance et l'indépendance de l'auditeur externe et il s'assure que le rapport d'audit qui accompagne les états financiers est émis par un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et que ce cabinet respecte les sanctions prises et les restrictions émises, le cas échéant, par ledit Conseil. Il tient compte de l'opinion de la direction et de l'auditeur interne de la Société dans l'évaluation des compétences, du rendement et de l'indépendance de l'auditeur externe. Plus particulièrement, le Comité examine à chaque année la qualité du travail de l'auditeur externe en vue de faciliter la formulation d'une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeur externe de la Société.
- 4.4.8. Au moins une fois l'an ou à tout autre moment indiqué ci-dessous, l'auditeur externe: i) fait rapport au Comité quant aux procédés internes de contrôle de qualité qu'il a mis en œuvre; ii) fait rapport au Comité quant à l'examen interne de la qualité du travail des membres du cabinet impliqués dans l'audit de la Société; iii) fait rapport au Comité quant à son inscription comme participant au CCRC et à son autorisation d'effectuer l'audit externe d'émetteurs assujettis canadiens; et iv) remet aux membres du Comité en temps opportun tout rapport, avis, information et constatation émanant du CCRC qu'il peut ou doit remettre au Comité, notamment tout rapport public annuel sur la qualité des audits réalisés par les cabinets d'experts-comptables et toute constatation importante faite dans le cadre d'une inspection du dossier d'audit de la Société, et en discute le contenu avec les membres du Comité.
- 4.4.9. Le Comité examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés (actuels et anciens) et les employés (actuels et anciens) de l'auditeur externe (actuel et ancien).

#### 4.5. Divers

- 4.5.1. Le Comité met en place des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit et visant la confidentialité et la protection de l'anonymat des personnes qui pourraient déposer de telles plaintes.
- 4.5.2. Le Comité a l'autorité d'engager tout conseiller qu'il juge nécessaire, afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour fixer sa rémunération et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.
- 4.5.3. Le Comité analyse les conditions entourant les départs ou nominations du membre de la direction responsable des finances et de tout autre cadre financier important qui participe au processus de l'information financière.

#### 4.6. Conformité aux exigences légales et réglementaires

Le Comité passe en revue les rapports qui peuvent lui être fournis de temps à autre quant à toute question légale ou réglementaire importante pouvant avoir un impact significatif sur les affaires de la Société.

#### 4.7. Gestion des risques

- 4.7.1. Le Comité passe en revue les risques importants identifiés par la direction de la Société. Il examine l'efficacité des mesures prises afin de gérer ces risques en questionnant la direction de la Société sur la façon dont les risques sont gérés et en obtenant l'avis de la direction sur le degré d'intégrité des systèmes de gestion des risques et sur les seuils acceptables.
- 4.7.2. Le Comité examine régulièrement les politiques de gestion des risques importants recommandées par la direction de la Société et il obtient régulièrement de la direction de la Société l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société visant les risques importants sont respectées. Le Comité passe en revue également les rapports qui lui sont présentés à propos des risques importants incluant notamment ceux sur les activités de couverture financière et ceux sur l'environnement.